

Les intoxications par le monoxyde de carbone

En Lot-et-Garonne en 2012, dans le cadre du dispositif de surveillance des intoxications au monoxyde de carbone, 15 affaires ont été signalées (45 en Aquitaine) :

- 12 dans l'habitat,
- 1 en établissement recevant du public,
- 1 dans le milieu du travail,
- 1 suicide.

49 personnes ont été exposées aux émanations de monoxyde de carbone (119 en Aquitaine) dont 20 ont été transportées aux urgences, 10 hospitalisées et 2 sont décédées (même épisode en lien avec une chaudière au fioul).

Aussi, pour éviter le risque d'intoxication mortelle, il est impératif de respecter les recommandations suivantes :

- Faire entretenir, annuellement, les appareils de chauffage et de production d'eau chaude à combustion par un professionnel qualifié.
- Faire ramoner les conduits d'évacuation des fumées par un professionnel qualifié ;
- Ne jamais utiliser de façon prolongée un chauffage d'appoint à combustion ;
- Ne jamais obstruer les grilles de ventilation, même par grand froid ;
- Aérer quotidiennement l'habitation, même par temps froid ;
- Ne jamais utiliser un groupe électrogène dans un lieu fermé (maison, cave, garage...) : il doit être placé à l'extérieur des bâtiments.
- Ne jamais utiliser pour se chauffer, des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, etc.
- En cas de soupçon d'intoxication, aérer les locaux, arrêter les appareils à combustion, évacuer les lieux et appeler les secours (le 15, le 18 ou le 112).

ATTENTION

Le monoxyde de carbone est un gaz incolore et inodore, et donc indétectable par l'homme.

Quel que soit le combustible utilisé (bois, butane, charbon, essence, fuel, gaz naturel, pétrole, propane), il diffuse très vite dans l'environnement. Les symptômes de l'intoxication sont : maux de tête, nausées, confusion mentale, fatigue. Ils peuvent ne pas se manifester immédiatement. En cas d'intoxication aiguë, la prise en charge doit être rapide et justifie une hospitalisation spécialisée.